



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 23 février 2024

Filière canne : campagne 2024

Réunis le 23 février 2024, le président du conseil régional, le président du conseil départemental et le préfet de la région Guadeloupe ont évoqué les perspectives de la filière canne à l'aube du lancement de la campagne 2024.

Tous trois reconnaissent que cette filière constitue un pilier de l'économie agricole et joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire guadeloupéen. Ils réaffirment leur volonté de soutenir cette filière essentielle et de lui redonner des perspectives.

Les efforts déjà entrepris ont été rappelés. La convention canne signée en 2023 a consacré une augmentation sans précédent de 30 % de la rémunération à la tonne de canne pour le planteur, portant celle-ci à 109 € la tonne en Guadeloupe continentale et à 99,59 € la tonne à Marie Galante.

Pour 2024, cet effort va être poursuivi.

La quasi-totalité de la prime bagasse va être reversée aux planteurs (12/13^e) soit 1,90€ supplémentaire par tonne ; la part restante correspond à des frais de gestion et de contribution au Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS).

En outre, les industriels se sont engagés dans une démarche de partage de la valeur et du bénéfice réalisés sur les différents co-produits issus de la canne. Un protocole spécifique sera établi en ce sens avant la fin de la campagne 2024 et devra être mis en œuvre dès cette année en fonction du résultat économique des entreprises.

Concernant la problématique de la richesse, le travail de contrôle et d'expertise devra se poursuivre en associant les experts rédacteurs de l'étude financée par la région et d'autres experts pouvant apporter des compétences complémentaires. Ce travail devra être conduit à la fois sur la méthode et le protocole de mesure ainsi que sur la formule de calcul de la richesse saccharimétrique.

À plus long terme, l'État, la Région et le Département reconnaissent la nécessité de faire évoluer la filière d'un point de vue structuration, agronomique et foncier. L'avenir de la filière passe en effet par l'amélioration des rendements, la structuration des exploitations (surface moyenne de canne, diversification, etc.) et la meilleure connaissance de la qualité des sols pour laquelle un observatoire pourra être créé.

L'État et les collectivités mettront en place un comité de suivi pour s'assurer de la bonne avancée de ces chantiers.

L'État, la Région et le Département rappellent l'impérieuse nécessité économique d'un lancement de campagne dans le calendrier arrêté par les partenaires de la filière.

Contacts presse :

Conseil Régional : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48

Conseil Départemental : Younid COUPAN – 0690 26 34 12

Préfecture de la Guadeloupe : Franck DORGE – 0690 39 60 52